



**SADEC AKELYS**  
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SAS NID ENERGIES

Exercice clos le 31/03/2021

*SADEC BOURGOIN*

Immeuble Le Transalpin  
17 avenue d'Italie  
38300 BOURGOIN JALLIEU  
Tel +33 (0)4 74 28 33 31  
Fax +33 (0)4 74 28 46 29  
Mail [accueil.bourgoin@sadec-akelys.fr](mailto:accueil.bourgoin@sadec-akelys.fr)  
[www.sadec-akelys.fr](http://www.sadec-akelys.fr)

## **SAS NID ENERGIES**

**30 AVENUE ALEXANDRE FLEMING AMPLITUDE CENTER  
38300 BOURGOIN-JALLIEU**

**Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021**

Nos cabinets : Bourgoin-Jallieu • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Dijon • Lille • Lyon • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris  
Pouilly-en-Auxois • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Sens • Strasbourg • Troyes • Vitry-le-François

Société SADEC - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région de Paris - Ile de France  
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social - 19 avenue de Messine - 75008 Paris - Tél. +33 (0)1 53 53 58 00

Siège administratif - 6 rue du Général Sarail - 10000 Troyes - Tél. +33 (0)3 25 80 66 80

SELAS au capital de 4 000 000 euros - RCS Paris 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR41351461694

# SOMMAIRE

<b>1/ COMPTES ANNUELS</b>	<b>1</b>
Attestation de présentation	2
Bilan simplifié	3
Compte de résultat simplifié	4
<b>2/ AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>5</b>
Bilan simplifié détaillé	6
Compte de résultat simplifié détaillé	8
Liasse 21 IS RN	10

## 1/ COMPTES ANNUELS

# COMPTES ANNUELS

## Attestation de présentation

### MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS NID ENERGIES relatifs à l'exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021, qui se caractérisent par les données suivantes :

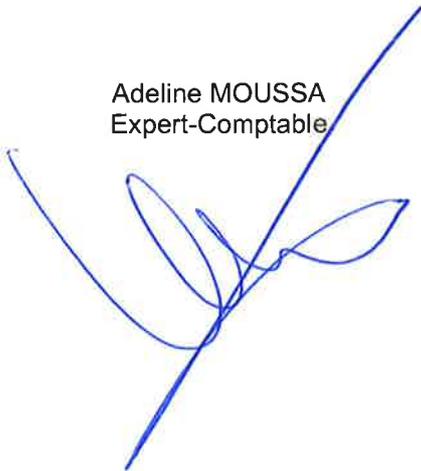
Total du bilan :	240 935,06	Euros
Chiffre d'affaires :	16 254,87	Euros
Résultat net comptable :	4 102,11	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURGOIN-JALLIEU,  
Le 23/06/2021

Adeline MOUSSA  
Expert-Comptable



Stéphane LABROSSE  
Directeur de bureau Associé



## Bilan simplifié

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (15 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	204 228,12	11 581,28	192 646,84	175 619,43	17 027
Immobilisations financières	800,00		800,00	1 160,00	- 360
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>205 028,12</b>	<b>11 581,28</b>	<b>193 446,84</b>	<b>176 779,43</b>	<b>16 667</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises				816,00	- 816
Avances et acomptes versés sur commandes				4 106,39	984
Clients et comptes rattachés	5 090,04		5 090,04	15 782,15	- 15 350
Autres créances	431,88		431,88		
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	40 967,30		40 967,30	22 166,76	18 801
Caisse					
Charges constatées d'avance	999,00		999,00	718,50	281
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>47 488,22</b>		<b>47 488,22</b>	<b>43 589,80</b>	<b>3 898</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>252 516,34</b>	<b>11 581,28</b>	<b>240 935,06</b>	<b>220 369,23</b>	<b>20 566</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (15 mois)		Variation
<b>Capitaux Propres</b>					
Capital social ou individuel (dont versé : )		62 400,00		60 400,00	2 000
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		-8 945,12		-3 465,39	- 5 480
Résultat de l'exercice		4 102,11		-5 479,73	9 582
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées		54 886,69		46 603,35	8 283
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>112 443,68</b>		<b>98 058,23</b>	<b>14 385</b>
<b>Dettes</b>					
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées		112 123,46		120 583,00	- 8 460
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		1 292,92		1 728,00	- 435
Autres dettes		15 075,00			15 075
Produits constatés d'avance					
<b>DETTES</b>		<b>128 491,38</b>		<b>122 311,00</b>	<b>6 180</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>		<b>240 935,06</b>		<b>220 369,23</b>	<b>20 566</b>

## Compte de résultat simplifié

	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (15 mois)		Variation	%
	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises						
Production vendue biens		16 254,87	4 106,39	12 148	295,84	
Production vendue services						
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>		<b>16 254,87</b>	<b>4 106,39</b>	<b>12 148</b>	<b>295,84</b>	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue						
Autres Produits			0,19		-100	
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>		<b>16 254,87</b>	<b>4 106,58</b>	<b>12 148</b>	<b>295,82</b>	
Achats marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats matières premières et autres approvisionnement						
Variation stock matières premières et autres approv.						
Autres achats et charges externes		4 842,23	5 960,97	- 1 119	-18,77	
Impôts, taxes et versements assimilés						
Rémunérations du personnel						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements		8 587,61	2 993,67	5 594	186,86	
Dotations aux provisions						
Autres charges		0,20	0,01		N/S	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>13 430,04</b>	<b>8 954,65</b>	<b>4 475</b>	<b>49,98</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 824,83</b>	<b>-4 848,07</b>	<b>7 673</b>	<b>158,27</b>	
Produits financiers						
Produits exceptionnels		3 135,28	898,10	2 237	249,10	
Charges financières		1 858,00	1 522,66	335	22,02	
Charges exceptionnelles			7,10	- 7	-100	
<b>Résultat avant participation et IS</b>		<b>4 102,11</b>	<b>-5 479,73</b>	<b>9 582</b>	<b>174,86</b>	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>Total des Produits</b>		<b>19 390,15</b>	<b>5 004,68</b>	<b>14 385</b>	<b>287,44</b>	
<b>Total des charges</b>		<b>15 288,04</b>	<b>10 484,41</b>	<b>4 804</b>	<b>45,82</b>	
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 102,11</b>	<b>-5 479,73</b>	<b>9 582</b>	<b>174,86</b>	
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## 2/ AUTRES INFORMATIONS

**AUTRES INFORMATIONS**

## Bilan simplifié détaillé

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (15 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations corporelles	<b>204 228,12</b>	<b>11 581,28</b>	<b>192 646,84</b>	<b>175 619,43</b>	<b>17 027</b>
213511 INSTALLATIONS MAIRIE CHEZENEUVE	19 665,28		19 665,28	19 665,28	
213512 INSTALLATIONS GRANGE DE CHEZENEUVE	19 665,28		19 665,28	19 665,28	
213513 MAISON QUARTIER VILLEFONTAINE	19 839,51		19 839,51	19 839,51	
213514 LOGEMENTS COMMUNAUX MEYRIE	19 884,70		19 884,70	19 884,70	
213515 GOLF CAPI ISLE D'ABEAU	32 966,48		32 966,48	32 966,48	
213516 COMPLEXE SPORTIF SAINT ALBAN	47 048,49		47 048,49	46 316,90	732
213517 INSTALLATIONS MAIRIE FOUR	45 158,38		45 158,38		45 158
231500 INSTAL MAT OUTILLAGE EN COURS				20 274,95	- 20 275
281351 AMORT.ENSEMBLES IMMOBILIERS INDUSTRI		11 581,28	-11 581,28	-2 993,67	- 8 588
Immobilisations financières	<b>800,00</b>		<b>800,00</b>	<b>1 160,00</b>	<b>- 360</b>
275100 DEPOTS VERSES	800,00		800,00	1 160,00	- 360
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>205 028,12</b>	<b>11 581,28</b>	<b>193 446,84</b>	<b>176 779,43</b>	<b>16 667</b>
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes				<b>816,00</b>	<b>- 816</b>
409100 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES				816,00	- 816
Clients et comptes rattachés	<b>5 090,04</b>		<b>5 090,04</b>	<b>4 106,39</b>	<b>984</b>
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	5 090,04		5 090,04	4 106,39	984
Autres créances	<b>431,88</b>		<b>431,88</b>	<b>15 782,15</b>	<b>- 15 350</b>
441700 ETAT SUBVENTIONS EXPLOITATION				15 036,38	- 15 036
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	206,88		206,88	305,77	- 99
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	31,00		31,00	210,00	- 179
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	194,00		194,00	230,00	- 36
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	<b>40 967,30</b>		<b>40 967,30</b>	<b>22 166,76</b>	<b>18 801</b>
512000 BANQUES				219,76	- 220
512200 CAISSE EPARGNE	40 967,30		40 967,30	21 947,00	19 020
Charges constatées d'avance	<b>999,00</b>		<b>999,00</b>	<b>718,50</b>	<b>281</b>
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	999,00		999,00	718,50	281
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>47 488,22</b>		<b>47 488,22</b>	<b>43 589,80</b>	<b>3 898</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>252 516,34</b>	<b>11 581,28</b>	<b>240 935,06</b>	<b>220 369,23</b>	<b>20 566</b>

## Bilan simplifié détaillé (suite)

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/03/2021</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/03/2020</b> (15 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	<b>62 400,00</b>	<b>60 400,00</b>	<b>2 000</b>
101000 CAPITAL	62 400,00	60 400,00	2 000
Report à nouveau	<b>-8 945,12</b>	<b>-3 465,39</b>	<b>- 5 480</b>
119000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-8 945,12	-3 465,39	- 5 480
Résultat de l'exercice	<b>4 102,11</b>	<b>-5 479,73</b>	<b>9 582</b>
Provisions réglementées	<b>54 886,69</b>	<b>46 603,35</b>	<b>8 283</b>
131100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	58 361,07	47 501,45	10 860
139100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT	-3 474,38	-898,10	- 2 576
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>112 443,68</b>	<b>98 058,23</b>	<b>14 385</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>112 123,46</b>	<b>120 583,00</b>	<b>- 8 460</b>
164110 EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT	111 581,46	120 000,00	- 8 419
168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	542,00	583,00	- 41
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>1 292,92</b>	<b>1 728,00</b>	<b>- 435</b>
401000 FOURNISSEURS	128,92	348,00	- 219
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 164,00	1 380,00	- 216
Autres dettes	<b>15 075,00</b>		<b>15 075</b>
455100 ASSOCIES CPTÉ COURANT	15 000,00		15 000
455800 ASSOCIES INTERETS COURUS	75,00		75
<b>DETTES</b>	<b>128 491,38</b>	<b>122 311,00</b>	<b>6 180</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>240 935,06</b>	<b>220 369,23</b>	<b>20 566</b>

## Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2020 (15 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens 701100 VENTE ELECTRICITE	16 254,87 16 254,87	4 106,39 4 106,39	12 148 12 148	295,84 295,84
Production vendue services				
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>16 254,87</b>	<b>4 106,39</b>	<b>12 148</b>	<b>295,84</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2020	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits 758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE		0,19 0,19		-100 -100
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>	<b>16 254,87</b>	<b>4 106,58</b>	<b>12 148</b>	<b>295,82</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	4 842,23	5 960,97	- 1 119	-18,77
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	471,38		471	N/S
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	9,99	270,47	- 260	-96,31
613500 LOCATIONS MOBILIERES	480,00	160,00	320	200,00
615200 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	680,00		680	N/S
616000 PRIMES D'ASSURANCES	959,22	2 494,02	- 1 535	-61,54
622600 HONORAIRES	970,00	1 150,00	- 180	-15,65
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	421,41	435,02	- 14	-3,13
622800 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONORAIRES	214,34		214	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS		87,45	- 87	-100
625600 MISSIONS		24,77	- 25	-100
625700 RECEPTIONS		26,94	- 27	-100
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	45,74	87,93	- 42	-47,98
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	327,65	1 036,87	- 709	-68,40
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	262,50	187,50	75	40,00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	8 587,61 8 587,61	2 993,67 2 993,67	5 594 5 594	186,86 186,86
Dotations aux provisions				
Autres charges 658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	0,20 0,20	0,01 0,01		N/S N/S
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>13 430,04</b>	<b>8 954,65</b>	<b>4 475</b>	<b>49,98</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 824,83</b>	<b>-4 848,07</b>	<b>7 673</b>	<b>158,27</b>
Produits financiers				
Produits exceptionnels	3 135,28	898,10	2 237	249,10
775200 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES CORP	559,00		559	N/S
777000 EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT.NVEST AU RESUL	2 576,28	898,10	1 678	186,86
Charges financières	1 858,00	1 522,66	335	22,02
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	1 783,00	1 520,33	263	17,28
661500 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CRED	75,00		75	N/S
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN		2,33	- 2	-100
Charges exceptionnelles		7,10	- 7	-100
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES		7,10	- 7	-100

	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2020	Variation	%
<b>Résultat avant participation et IS</b>	<b>4 102,11</b>	<b>-5 479,73</b>	<b>9 582</b>	<b>174,86</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>Total des Produits</b>	<b>19 390,15</b>	<b>5 004,68</b>	<b>14 385</b>	<b>287,44</b>
<b>Total des charges</b>	<b>15 288,04</b>	<b>10 484,41</b>	<b>4 804</b>	<b>45,82</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 102,11</b>	<b>-5 479,73</b>	<b>9 582</b>	<b>174,86</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse 21 IS RN

DGFIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		SAS NID ENERGIES		1   2		
Adresse de l'entreprise		30 AVENUE ALEXANDRE FLEMING AMPLITUDE CENTER 38300 BOURGOIN, TALLEU		1   5		
Numéro SIRET *		8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le 3   1   0   3   2   0   2   1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	11 581	192 647
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	800	800	
	TOTAL (II)	BJ	BK	11 581	193 447	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	BW		
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 090	5 090
		Autres créances (3)	BZ	CA	432	432
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	40 967	40 967	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	999	999	
TOTAL (III)	CJ	CK	47 488	47 488		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Pfimes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	11 581	240 935	
Renvois : (1) Droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks	Créances		

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2021

Désignation de l'entreprise		SAS NID ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 62 400 )	DA	62 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(8 945)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	4 102		
	Subventions d'investissement	DJ	54 887		
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (II)</b>	DL	112 444		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (III)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 123		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 075		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 293		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	128 491		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	240 935		
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	BG	25 456			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		SAS NID ENERGIES				Néant	<input type="checkbox"/>	*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD	16 255	FE		FF	16 255
			} services *	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		16 255	FK		FL	16 255
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16 255
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 842	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *				GA	8 588
				} dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 430	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	2 825	
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 858	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 858	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(1 858)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	967	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS NID ENERGIES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
		<b>Exercice N</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD
		3 135
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH
		3 135
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI
		3 135
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM
		19 390
		15 288
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN
		4 102
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { Crédit bail mobilier *	HP
	{ Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1)	HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <span style="float: right;">A5</span>	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives <span style="float: right;">A6</span> obligatoires <span style="float: right;">A9</span> Dont cotisations facultatives Madelin <span style="float: right;">A7</span> Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <span style="float: right;">A8</span>		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
QUOTE PART SUBVENTION EQUIPEMENT	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION IMMOBILISATION		2 576
		559
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SAS NID ENERGIES										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Diminutions					
		Conductives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		par virement de poste à poste		par ce moyen à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * et évaluation par mise en équivalence	
		1		3		4		1		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF							
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO						
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	158 338	KQ	KR	45 890					
			M3	KS		KT	KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KU					
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX						
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD						
	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG							
	Immobilisations corporelles en cours			LH	20 275	LI	LJ						
	Avances et acomptes			LK		LL	LM						
	TOTAL III			LN	178 613	LO	LP	45 890					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T							
	Autres participations			8U	8V	8W							
	Autres titres immobilisés			IP	IR	IS							
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 160	IU	IV						
	TOTAL IV			LQ	1 160	LR	LS						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	179 773	ØH	ØJ	45 890						
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * et évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste		3		4							
INCORP.	Frais d'établissement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX							
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ							
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC							
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF							
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	204 228						
			IT	MJ	MK	ML							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO						
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU						
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX						
	Immobilisations corporelles en cours		MY	20 275	MZ	NA	NB						
Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF							
TOTAL III		IY	20 275	NG	NH	204 228	NI	204 228					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW							
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ							
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D							
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	360	2F	800	2G	800				
	TOTAL IV		I3	NJ	360	NK	800	2H	800				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	20 275	ØK	360	ØL	205 028	ØM	205 028				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 2 1**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS NID ENERGIES</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations / dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	EM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	<b>TOTAL III</b>	QU	QV	QW	QX
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		QN	QP	QR	QS

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)
						NZ	

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Pumes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 - Etat préparatoire.



7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	800	UV	UW 800	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	5 090	5 090		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	432	432	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	999	999		
	TOTAUX		VT	7 321	6 521	800	
	REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	112 123	9 088	35 505	67 530
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 293	1 293			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	15 075	15 075			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	128 491	25 456	35 505	67 530	
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	15 000
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 419	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SADE Experts-comptables - janvier 2021 - État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2021

Désignation de l'entreprise <b>SAS NID ENERGIES</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le : 31/03/2021	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	4 102
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	
	Taxes sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)					XX	
	Charges financières (art. 39 1 <sup>3°</sup> et 212 bis) *					XZ	
	Rémintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	
	Quote-part de bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN	
					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XR		
Rémintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *					SU		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)					SU		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)					SX		
Zones d'entreprises (activité exonérée)					SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					MB		
Rémédiation des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					WR	4 102	
					<b>TOTAL I</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						PÉRTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %					WH	
	- imposées au taux de 19 %					WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :					2A		
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					XD	
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)					K9	
	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)					K3	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)					1F	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)					PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)					L5	
Zone de manutention de la défense (44 bisdecies)					PA		
Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)					XC		
Zone de développement prioritaire (art 44 quaterdecies)					PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies)					X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies B)					YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies II)					YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies F)					YI	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies C)					YC		
crédite déposée par le contribuable en matière de déficit					ZI		
dont déduction exceptionnelle (art. 39 bisdecies G)					YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2		
					<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI	4 102	
- bénéfice (I moins II)							
- déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	4 102	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>SAS NID ENERGIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	8 938
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	4 102
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	4 836
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	4 836
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2021

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NID ENERGIES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 465)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 480)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	(8 945)		Report à nouveau	ZG			(8 945)				
										<b>TOTAL II</b>		ZH	(8 945)
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	480				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 606	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	2 756				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	4 842	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX		
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	112	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	667	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,00 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables - janvier 2021 - Etat préparatoire.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	BOITIER MK10				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	559	559	559			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ②	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ②		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat prépondérant

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NID ENERGIES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise: SAS NID ENERGIES										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: 01042020					et clos le: 31032021					Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
<b>TOTAL 1</b>										OX			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
<b>TOTAL 2</b>										OM			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
<b>TOTAL 3</b>										OJ			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *			EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence					GY		/		/				
Date de cessation					HR		/		/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

SADEC Experts-comptables janvier 2021 : état préparatoire.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31032021

N° SIRET 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NID ENERGIES

ADRESSE (voie) 30 AVENUE ALEXANDRE FLEMING AMPLITUDE CENTER

CODE POSTAL 38300 VILLE BOURGOIN-JALLIEU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 100 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 624

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PAPADOPULO Prénom(s) JEAN

Nom marital % de détention 17,63 Nb de parts ou actions 110

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SADEC Experts-comptables Janvier 2021 - Etat Préparatoire.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N°2059-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032021

N° SIRET 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NID ENERGIES

ADRESSE (voie) 30 AVENUE ALEXANDRE FLEMING AMPLITUDE CENTER

CODE POSTAL 38300 VILLE BOURGOIN-JALLIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Est préparateur

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		N° 2065-SD 2021	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <small>Embre à date du service</small>	
Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS NID ENERGIES 30 AVENUE ALEXANDRE FLEMING AMPLITUDE CENTER 38300 BOURGOIN-JALLIEU			
SIRET	8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0	Mél: nidenergies@centralesvillageoises.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W <input type="checkbox"/>			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			
		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GE			
<b>Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>.</b>			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU			
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 21062021 Lieu: BOURGOIN-JALLIEU	
		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT FLORENT LAVAL	
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné		Signature:	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b> <input type="checkbox"/> prestataire :			



2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464		
<i>(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)</i>				
<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>				
<b>A- Règles de droit commun</b>				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)			
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>				
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f) (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déicits, charges et/ou capacités de déduction et le montant				

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.







